

Les immigrés : de la périphérie politique aux enjeux de citoyenneté

Joël ROMAN *

**Le passage de l'immigration de la "province de la question sociale" au "politique" s'est accompagné de paradoxes qui barrent l'accès de ce champ aux immigrés ou le "sabordent" pour leurs enfants...
La marginalisation sociale de la population issue de l'immigration se trouve ainsi renforcée politiquement.
Les "barrières à lever" interrogent d'un coup, politiquement, "la société française toute entière" et non seulement le niveau local.**

Par définition, pourrait-on dire, l'immigré est en dehors du champ politique, du moins si celui-ci est défini comme national. Venu d'ailleurs, il ne maîtrise souvent pas les implicites du débat politique, ses enjeux. Etranger, il se sent tenu à une certaine réserve, en dehors même de toute contrainte juridique. Mieux, la plupart du temps, il se désintéresse d'un débat politique qui semble ne pas le concerner, et ce d'autant plus qu'est forte la perspective du « retour » au pays d'origine. Là-bas, alors, si tant est qu'il y ait une vie politique, il pourra s'y intéresser, s'en mêler pleinement.

Pour simpliste et caricaturale qu'elle soit, cette vision des choses a longtemps défini le cadre dans lequel on pensait le rapport des immigrés à la politique, tant du côté du pays d'accueil, la France en l'occurrence, que du côté des immigrés eux-mêmes. Or, si tout n'est pas faux dans cette présentation, la réalité est autrement plus complexe.

Tout d'abord, parce que la politique est loin d'avoir cette homogénéité et cette étanchéité par rapport à la vie sociale : à bien des égards, la politique s'intéresse aux immigrés, et les concerne. Non seulement, cela va de soi, à travers la politique d'immigration proprement dite (ce qui inclut les questions de naturalisation et d'état civil, celles des visas, etc.), mais aussi tout simplement à travers de nombreux aspects des politiques publiques, politique d'emploi, politique salariale, habitat, éducation etc. En outre, la thématique de l'immigration a acquis depuis une vingtaine d'années, une place importante dans les discours et les stratégies politiques en général. Qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou non, l'immigré est donc un acteur politique à part entière.

* *Rédacteur en Chef de la Revue Esprit*

Ensuite, il faut constater que la réserve des immigrés à l'égard de la politique nationale du pays d'immigration peut être plus ou moins grande : elle varie avec l'ancienneté de la présence, avec l'intensité de l'intégration dans des milieux et des débats « nationaux », avec l'implication des individus dans des débats ou des conflits économiques, sociaux ou « sociétaux », avec aussi le loisir et la possibilité qu'ont ces individus de s'impliquer ou non dans une vie politique « nationale », la leur, à distance. Il faut par exemple distinguer la situation d'émigrés économiques, dont le rapport à la vie politique du pays d'origine peut être lâche, de réfugiés, dont l'implication politique est souvent forte, surtout s'il s'agit de demandeurs d'asiles, c'est-à-dire d'opposants politiques menacés dans leur pays. Même si les frontières entre ces deux catégories sont à leur tour non étanches et sujettes à caution, il y a là des modalités d'implication diverses.

Enfin, on peut penser qu'au-delà de la description des comportements et des attitudes des uns et des autres (immigrés et société d'accueil), des considérations plus normatives doivent guider le raisonnement : si certains tiennent pour une conception qui associe très étroitement citoyenneté et nationalité, et n'accordent rien aux non-nationaux, d'autres privilégient les voies d'une intégration, au moins partielle des immigrés étrangers dans la vie politique nationale, par le biais par exemple d'une proposition comme celle visant à accorder aux immigrés le droit de vote aux élections locales. De même, les « sans papiers » ont reposé avec force la question des modalités d'accès au séjour comme des procédures de régularisation.

De l'implication sociale au débat sur l'immigration

Pour ces différentes raisons, l'attitude des immigrés, celle de la communauté politique d'accueil et le souhaitable juridiquement ne coïncident pas nécessairement. Ainsi, pendant longtemps, les immigrés ont-ils eu davantage un rôle social, à travers le syndicalisme et des luttes ouvrières, qu'un rapport direct au politique. On se rappelle aussi les conflits des années 70 sur le logement, avec la mise en cause de la politique de certains foyers Sonacotra. Ces luttes sociales pouvaient ouvrir la voie à un militantisme syndical ou associatif, mais qui n'était guère marqué par la question de l'immigration en tant que telle. L'immigré s'insérait dans un combat ouvrier ou populaire. En

fait, la figure de l'immigré était celle du travailleur immigré, sans véritable spécificité, à part des conditions plus dures et plus éprouvantes.

C'est à partir du moment où la question de l'immigration va devenir en tant que telle un objet de débat, de polémiques, dans le débat politique français que les immigrés vont être requis, malgré eux la plupart du temps, par le débat politique. Il y aura, et pas seulement du fait de l'extrême-droite, même si celle-ci fera de la question de l'immigration son cheval de bataille pendant de longues années, une construction politique de l'immigration, comme problème, comme enjeu, comme objet de politiques publiques. Et on voit déjà une partie des ambiguïtés de cette question : car l'immigration ainsi construite comme problème ne recoupe que partiellement la situation des personnes immigrées : pour une part, ce sera aussi la stigmatisation des étrangers en général, en particulier Africains ou Maghrébins. Cessant d'être une province de la question sociale, et passant au politique, l'immigration va dès lors paradoxalement devenir une question dont les frontières excèdent largement les problèmes des immigrés proprement dits. La perception sociale comme la rhétorique politique vont ici désigner comme immigrés de nombreux Français d'origine étrangère.

L'ère du soupçon

Ou encore, pour formuler autrement le paradoxe : c'est au moment où la politique de regroupement familial, concomitante des premières tentatives de limiter ou d'arrêter l'immigration, va de fait contribuer grandement à intégrer davantage les immigrés dans la société d'accueil, que la « question » de l'immigration va se poser. Et pour la plupart des immigrés, c'est au moment où ils prendront plus ou moins confusément conscience que le « retour au pays » est pour une bonne part mythique, qu'ils se verront renvoyés, et leurs enfants avec eux, à une condition d'immigrés dont ils commencent précisément à sortir. C'est quand ils vont commencer à s'intéresser en tant que citoyens concernés aux enjeux politiques de la société d'accueil qu'ils vont être plus ou moins brutalement renvoyés à leur statut d'« étranger » : pour ceux qui le sont juridiquement, à travers le refus de leur accorder une modalité ou une autre des droits politiques (droit de vote), et pour ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire qui jouissent de la plénitude des droits politiques, par toute une gamme de tentatives de les en écarter : suspicion sur leurs allégeances véritables (par

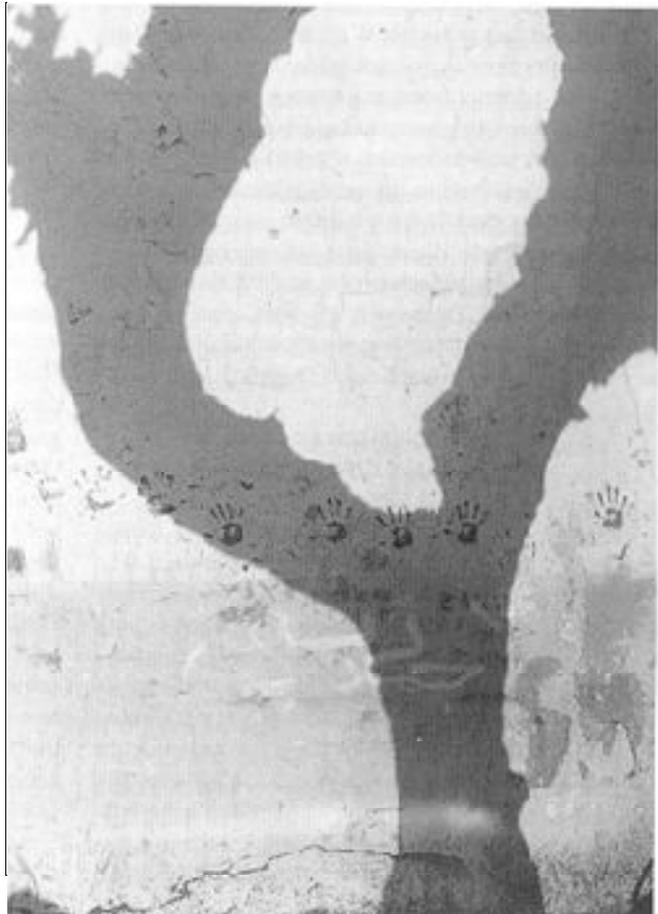
exemple lors du service national), débat sur la nationalité et refonte du code pour en restreindre l'accès, et plus généralement méfiance des organisations politiques, droite et gauche confondues, à leur faire une place et plus encore à les présenter comme candidats lors des diverses élections.

Pour être juste, il convient de souligner l'importante avancée qu'a représenté après la victoire de François Mitterrand en 1981, la possibilité offerte aux immigrés de constituer eux-mêmes des associations. Mais si le développement de la vie associative dans les milieux immigrés ou issus de l'immigration a alors connu une effervescence sans précédent, cela n'a pas été sans ambiguïtés du côté de la société française. En effet, cet engagement associatif devait déboucher sur une revendication directement politique, celle de l'égalité, qui fut au cœur de la «marche des beurs» de 1983. Or l'échec de celle-ci fut autant dû aux dissensions internes qui déchirèrent le mouvement (et qui se polarisaient entre autres selon la ligne intégration-identité) qu'aux tentatives de récupération et d'instrumentation politique dont il fit l'objet de la part d'une partie du pouvoir de gauche. On peut dire que le «passage au politique» du mouvement beur fut ainsi sabordé dès sa naissance. Il ne restera alors plus à cette affirmation associative qu'à mettre l'accent sur des particularismes culturels ou linguistiques, au risque d'être perçue comme la manifestation d'un refus de l'intégration.

Va ainsi s'engager une dialectique de l'intégration et de la différence aux allures d'injonction paradoxale, puisqu'à l'injonction «intégrez-vous !» faite aux immigrés et à leurs enfants français, va correspondre une attitude de défiance ou de fermeture de la plupart des institutions, d'autant plus forte que les personnes seront plus intégrées. En retour, cette injonction paradoxale suscitera chez les immigrés et leurs enfants des attitudes contradictoires, allant d'une volonté farouche d'assimilation à des revendications identitaires, incarnées souvent par des organisations rivales, voire ennemies, mais clivant aussi la plupart du temps les individus eux-mêmes. Dans la même logique, on verra les oscillations des argumentaires racistes et antiracistes, tels que les a analysés Pierre-André Taguieff.

Vers l'égalité des droits ?

Heureusement, le monde n'est pas que représentation ! Ce qui veut dire que, bon an, mal an, l'intégration des immigrés dans la société française se poursuit et que les discours qui instrumentent à des fins politiques la question de l'immigration, s'ils sont toujours dangereux, semblent moins efficaces : on en veut pour preuve les hésitations tactiques de l'extrême-droite sur ce point ces derniers temps, et plus généralement la régression de la focalisation de son discours sur l'immigration. De même, l'évolution d'une partie de la droite (cf. la récente intervention d'Alain Juppé), qui tenait un discours restrictif sur l'immigration et frileux sur l'intégration, semble à sa manière signifier un tournant. Peut-on espérer voir évoluer de même le débat sur les sans-papiers et les régularisations ? Il serait en tout cas regrettable que dans cette nouvelle conjoncture, le dernier bastion du blocage soit un gouvernement de gauche. Certes, là encore, la circu-



laire Chevènement a partiellement assoupli les conditions de régularisation, mettant fin à certaines des situations les plus injustes et les plus douloureuses. Mais là encore, c'est par la définition de règles claires, négociées avec les pays d'origine, que l'on mettra fin à l'arbitraire administratif qui, plus que partout ailleurs, se donne libre cours dans l'attribution des visas d'une part, des permis de séjour d'autre part.

Il faut aussi prendre garde au fait que cette régression de l'hostilité aux immigrés est parfois un déplacement : ainsi, le discours anti-immigrés cède-t-il la place à un discours anti-islam, d'autant plus aisément tenu qu'il se donne pour repoussoir commode les images approximatives de l'intégrisme islamiste. Mais c'est aussi l'occasion d'un déplacement des problèmes de la citoyenneté : il s'agit désormais, pour des citoyens français pour la plupart, mais de confession musulmane, d'obtenir de l'Etat laïc qu'il garantisse l'égalité des cultes et qu'il leur permette d'exercer le culte musulman. Le terrain d'affrontement se déplace du politique stricto sensu vers le juridique.

Il reste la question du droit de vote des immigrés aux élections locales. D'un côté, ceux qui soutiennent cette revendication font valoir qu'il y aurait ainsi élargissement de la sphère des droits accordés aux immigrés et donc meilleure perspective d'intégration, et surtout que, devenus une force électorale, ils pourraient enfin être entendus des politiques. En sens inverse, s'en méfient ceux pour qui les droits politiques et la citoyenneté ne sont pas divisibles : ils craignent l'émergence ainsi d'une citoyenneté de seconde zone, au rabais, tandis que seuls les nationaux français disposeraient de la citoyenneté pleine et entière, avec droit de vote national. Cette objection n'est pas négligeable, et a l'avantage de mettre l'accent sur une autre revendication : celle de la nécessité d'ouvrir plus largement les portes de la nationalité, d'en simplifier les procédures d'acquisition et de les accélérer. Celle aussi de reconnaître les formes de double nationalité non comme une menace mais comme une chance.

Toutefois, il semble que sur un plan pratique, et malgré le caractère bâtard de la mesure, le droit de vote aux élections locales puisse être un puissant moyen de faire évoluer les choses : il pourrait en aller de cette revendication comme de la parité selon Geneviève Fraisse : ce serait une idée fautive en théorie et juste en pratique.

A moins qu'on ne se rallie à une autre version de la même revendication, mais qui a l'avantage de ne pas faire de l'immigration un cas particulier : il s'agirait de refondre les règles électorales qui régissent les élections locales au motif que la résidence n'est que l'une des manières d'être rattaché à une commune : on pourrait songer à des collèges électoraux, de résidents, de travailleurs, dotés de pouvoirs spécifiques et de pouvoirs communs. Les immigrés ne seraient alors qu'un cas particulier de l'une ou l'autre de ces catégories et le droit commun n'en serait pas divisé.

Des barrières à lever

Mais les obstacles ne sont pas seulement de nature juridique. Plus généralement, la question de la représentation des immigrés ou des communautés d'origine étrangère en France reste posée de manière aigüe. Tandis qu'ils sont français, et donc électeurs et éligibles, les enfants d'immigrés comptent peu dans la vie politique. Leur présence sur les listes de candidats, aux différents scrutins est infinitésimale, et encore moindre parmi les élus. Quelques rares patronymes aux consonances maghrébines figurent dans la haute fonction publique, mais il s'agit là de rares percées, de trajets individuels hors norme. Marginalisée socialement, la population issue de l'immigration l'est aussi politiquement : les taux d'abstention sont élevés, même parmi ceux qui disposent du droit de vote. L'exclusion engendre aussi une auto-exclusion.

Qu'il s'agisse des formes de la représentation, des règles qui définissent l'appartenance à la communauté nationale, ou encore de la conception et de l'exercice de la citoyenneté, les rapports des immigrés à la politique n'est pas seulement une question spécifique et locale : elle concerne au premier chef la société française toute entière. ■